

BULLETIN D'ADHESION AU CLUB SCAP MONTELIMAR POUR LA SAISON 2020/2021

Nom + Prénom	_____
Date de naissance	___ / ___ / _____
Adresse	_____
Code Postal	_____
Ville	_____
Email	_____ @ _____
Téléphone Portable	___ / ___ / ___ / ___ / ___

Le prix de l'adhésion au SCAP Montélimar est de 60€ par an. Si vous souhaitez prendre une licence FFA-loisir ou compétition: cela est possible (voir avec Bruno pour les modalités)

1 tee-shirt club manches courtes SCAP est offert pour les nouvelles adhésions.

TAILLE DISPONIBLE : XS [] S [] M [] L [] XL []

	OUI	NON
J'accepte que mon adresse email et n° de téléphone soient diffusés aux membres du Club	[]	[]
J'accepte que soient diffusées des photos de moi sur le facebook du club, sur le site internet et dans la presse	[]	[]
Je m'engage à lire le règlement intérieur sur le site de l'association SCAP	[]	
J'ai lu les statuts et le règlement intérieur.	[]	
J'ai été informé de l'assurance complémentaire que je peux prendre de façon facultative au SCAP	[]	

Une photographie de vous sera prise lors de la remise de votre inscription et celle-ci restera confidentielle pour les membres du bureau.

Cependant, elle peut figurer sur le trombinoscope des membres du club (espace privé du site internet avec votre accord OUI [] NON []

Fait à, le Signature :

Pièces à fournir pour une inscription complète :

- Le présent bulletin d'adhésion sous format papier + 1 photo d'identité pour la carte SCAP
- Une copie de votre certificat médical datant de moins de 3 mois à la date d'adhésion, de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition. Cette mention est obligatoire pour pouvoir participer aux courses. Nous ne sommes pas un club et en tant qu'association nous sommes obligés de vous le redemander chaque année.
- Un chèque à l'ordre de SCAP MONTELIMAR correspondant au montant de l'inscription.

L'inscription est effective à réception de ces trois pièces. L'adhésion doit être transmise le jour de l'Assemblée Générale du Club, qui est prévue le 09 Octobre 2020 pour l'année en cours où lors d'une des permanences d'inscription qui auront lieu

L'adhésion des membres est limitée dans le temps (une année cours de Septembre à Septembre) et son renouvellement est subordonné à l'accord de l'adhérent et de l'association, celle-ci pouvant le refuser en vertu de la liberté contractuelle.

Une assurance RC (responsabilité civile) est prise par le club pour couvrir ses adhérents lors des activités.